



Congés parental et mise disponibilité

Par **Manon2811**, le **07/04/2016** à **13:17**

Bonjour. Je suis actuellement en congés parental jusqu'en juillet 2017. Cependant, nous aimerions avoir un troisième enfant. Ai-je le droit de prendre un deuxième congé parental sans retourner travailler ?

D'autre part, je suis en CDI mais mon conjoint est muté dans une autre région, je vais donc le suivre, mais je ne veux pas démissionner après mon congé parental pour que l'on puisse demander un rapprochement conjugal.

Donc, j'aimerais savoir si je peux cumuler 2 congés parentaux. Puis une disponibilité. Si oui, combien de temps ai-je le droit ?

Mon employeur ne peut-il pas me licencier ?

Par **P.M.**, le **07/04/2016** à **13:34**

Bonjour,

A priori, vous ne pouvez pas être en congé parental jusqu'en juillet 2017, puisque sa durée ne peut pas être supérieure à un an, même s'il peut être renouvelé jusqu'à 3 ans de l'enfant...

En tout cas, il ne peut pas y avoir de prolongation du congé parental en attendant d'une autre grossesse, si l'enfant n'est pas encore né...